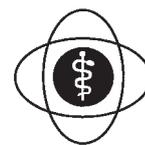


Jürg Rufener

Compte rendu du groupe de travail sur l'association des médecins de famille suisses



Dans le numéro 3/2009 de PrimaryCare, notre président a clairement exprimé le soutien de la SSMI à la nouvelle Association.

Le groupe de travail réunissant la SSMG, la SSMI, la SSP, le CMPR et JHaS s'est déjà réuni trois fois en 2009 avant la mise sous presse du présent article. Sous la conduite compétente de Kurt Aeberhard, les discussions ont été très constructives et se sont déroulées dans un climat de confiance réciproque.

Elaboration des statuts

L'ébauche toute fraîche des statuts sera soumise à l'approbation des différents comités. Elle a obtenu le soutien de tous les participants au groupe de travail, en accord total avec la devise *one voice*. Le calendrier est très serré: il faudra préparer les documents encore avant Pâques pour les soumettre le 14 mai 2009 au vote de l'assemblée générale de la SSMI, qui serait ainsi la première société de discipline médicale à se déterminer. Ils ne pourront plus être changés par la suite. En voici un bref résumé:

- Christoph Cina a déjà donné une information détaillée des tâches à accomplir;
- L'association comprend les organes suivants: organe de vote par correspondance, assemblée des membres, assemblée des délégués, comité, bureau de coordination, organe de révision.
- L'affiliation est prévue de manière individuelle. Les associations fondatrices seront des personnes morales affiliées.
- Il y aura 60 délégués au maximum. La plupart d'entre eux seront élus par les associations cantonales et régionales de médecins de famille, des facilités étant accordées aux petits cantons. Les associations fondatrices et la FMP nommeront directement quelques délégués.

- Le comité est élu par l'assemblée des délégués. Il se compose soit d'un président et d'un ou deux vice-présidents, soit de deux co-présidents, et de quatre à six autres membres. Il faut tenir compte des différentes sociétés de discipline médicale dans la répartition.
- L'assemblée des membres doit assurer le contact avec la base. Lors du congrès Wonca, l'assemblée fondatrice devra approuver les statuts et élire le premier comité.
- La SSMG, la SSMI et la SSP se chargent elles-mêmes d'organiser l'affiliation de leurs membres à la nouvelle association et d'en régler les modalités dans un contrat de collaboration.
- Ce contrat précisera également quelles fonctions seront transmises à la nouvelle association.

Un modèle de contrat de collaboration a déjà été élaboré.

Et la suite?

L'ébauche des statuts et les contrats de collaboration seront soumis aux comités des sociétés de discipline médicale.

PrimaryCare vous tiendra au courant régulièrement: la suite s'annonce intense et passionnante.

Correspondance:
Jürg Rufener
Membre du Comité de la SSMI
Aarmühlestrasse 16
3800 Interlaken